légumes, marchands de charbon, boutiquiers divers, qui habitent les territoires voisins et qui n'auront pas à supporter le poids des taxes de remplacement, pourront vendre leur produits à meilleur compte et venir concurrencer les petits commerçants jusqu'à la porte de leurs maisons.

Cette situation ne peut que s'empirer encore avec la disparition, lente peut-être, mais assurément inévitable, de certaines industries locales, et non des moins importantes qui pour éviter les charges accablantes dont elles sont menacées en raison de leur surface de chauffe, iront s'installer en dehors de Roubaix.

Il n'y a donc pas à s'illusionner, les taxes de remplacement votées sur la propriété bâtie, par le Conseil Municipal, se présentent comme extrêmement onéreuses pour la classe ouvrière, au préjudice de laquelle elles détermineront une hausse sensible des loyers et absolument néfastes pour le petit commerce local qu'elles atteindront sous diverses formes jusqu'au point d'en compromettre l'existence.

Pour le haut négoce

le résultat n'en sera pas meilleur. On sait avec quelles difficultés, il doit lutter contre la concurrence étrangère. Pour triompher dans la lutte ardente qu'ils ont à soutenir sur tous les marchés du monde, nos négociants doivent, avant tout, au dire de tous les consuls français pratiquer le bon marché. Qu'adviendra-t-il si l'on fait peser sur les produits de Roubaix des frais généraux que n'auront à supporter les produits d'aucune ville et d'aucun pays?

Il n'est que trop facile de le prévoir. la clientèle de gros se détachera de la fabrique de Roubaix et celle-ci ayant moins de commissions à exécuter aura moins de travail à assurer à la classe ouvrière.

Il est à craindre que ce ne soit là l'une des premières conséquences de la regrettable détermination du Conseil municipal.

La morale à tirer

de tout cela, c'est que par suite de leur exagération incontestable, les taxes imposées à la propriété bâtie à Roubaix, sont préjudiciables à tout le monde. à l'ouvrier, à l'employé, au petit commerçant, au négociant, au locataire, au propriétaire, à tous ceux enfin qui constituent la grande famille roubaisienne.

Il faudrait être bien aveugle ou de bien mauvaise foi pour ne pas le reconnaître.

Union Commerciale de Roubaix

On nous prie de publier la pétition que l'*Union Commerciale* doit adresser à M. le Ministre des finances et aux Chambres contre les taxes de remplacement votées par le conseil municipal pour la suppression de l'octroi et qui se couvre de signatures :

Considérant que les dégrèvements forcés résultant de la loi du 29 décembre 1897, obligent la Ville de Roubaix à créer des taxes dont le total n'atteint pas 500,000 francs :

Que c'est facultativement et pour se procurer par moyens détournés, des ressources supplémentaires que la Ville a décidé d'aller au-delà, et de supprimer complètement son octroi en imposant plus de trois millions de taxes de remplacement ;

Que la suppression des octrois ne peut revêtir un caractère équitable que si les Pouvoirs Publics la réalisent d'une manière générale, en abandonnant aux communes intéressées, comme on l'a fait en Belgique, une partie des impôts payés à l'Etat ;

Qu'une expérience de ce genre limitée à une commune isolée, ne peut donner d'autre résultat que de placer les habitants de cette commune, dans des conditions d'existence plus onéreuses que partout ailleurs, puisqu'elle les obligerait à supporter entièrement des charges qu'ils ne supportent qu'en partie avec l'octroi ;

Que le danger de cette expérience serait d'autant plus grave à Roubaix que ses dommages y seraient plus irréparables ;

Qu'en effet, Roubaix, ville essentiellement et exclusivement industrielle n'a d'autre élément de vie que ceux que lui procurent ses manufactures ;

Que si donc, par suite de mesures inconséquentes les atteignant dans leurs moyens d'existence, ces manufactures cessaient de se développer ou devaient être transportées ailleurs, les habitants verraient disparaître de ce fait et sans espoir de retour, une partie de la principale branche de leur activité ;

Qu'il en résulterait, pour le petit commerce notamment, des conséquences dont on peut apprécier la gravité en considérant le nombre de familles que le déplacement de l'industrie et l'injustice et l'exagération de la plupart des taxes de remplacement sont susceptibles de faire partir de Roubaix ;

Que les commerçants de détail et les petits patentés de toute catégorie installés à Roubaix, se verraient encore menacés dans leurs moyens d'existence par la concurrence du dehors qui pourrait venir s'exercer à leurs portes, avec d'autant plus de chances de succès qu'elle ne serait contrariée par aucune des charges accablantes pesant sur le commerce local du fait des taxes de remplacement ;

Qu'il est, d'autre part, de notoriété publique qu'en raison de la modération des taxes d'Octroi dont sont d'ailleurs exempts la plupart des objets consommés par la classe ouvrière, tels que beurre, œufs, légumes, abats de boucherie, viande de cheval, poissons et fromages communs, lait, etc... la suppression de ces taxes ne peut exercer à Roubaix aucun influence sérieuse sur les principaux objets nécessaires à la vie ;

Que, par contre, les taxes de remplacement votées par le Conseil municipal présenteraient le grave inconvénient de faire hausser les loyers du pauvre comme du riche, d'augmenter les frais généraux de l'industrie, du négoce, du petit commerce et des particuliers, d'occasionner une baisse de salaire en raison de la raréfaction des industries, de compromettre enfin la prospérité de Roubaix.

Par ces motifs,

Les soussignés

Protestent avec la dernière énergie, contre les taxes de remplacement votées par le Conseil municipal de Roubaix, en vue de la suppression de l'Octroi ;

Prient M. le Ministre des Finances et les Chambres de vouloir bien les rejeter ;

Expriment le vœu qu'une loi intervienne à l'effet de supprimer par mesure générale tous les octrois et de répartir équitablement les charges résultant de cette réforme sur l'universalité des contribuables de France.

Le Comité prie instamment les personnes ayant en main des listes de protestation, de faire parvenir, aujourd'hui lundi 6 mai, sans faute, afin que l'envoi en pût être fait, sans retard, aux pouvoirs publics.

Les listes doivent être remises au Café Pandore, 28, rue Pauvrée.

Mgr de Lydda, à Roubaix

Mgr Monnier, évêque de Lydda, est arrivé à Roubaix, dimanche, vers 6 h. 1/2 du soir. Sa Grandeur est descendue au presbytère de Saint-Martin. Cette semaine, Mgr va administrer les sacrements de Confirmation dans notre ville, les jours suivants.

Lundi 6. — Sainte-Union, St-Jean-Baptiste, St-Martin.

Mardi 7. — La Sagesse, St-Joseph, Notre-Dame.

Mercredi 8. — Petites-Sœurs, Très-Saint-Rédempteur, Sainte-Elisabeth.

Jeudi 9. — Notre-Dame des Victoires, St-Antoine de Padoue, St-Sépulcre.

Vendredi 10. — Pensionnat Saint-Louis, Sacré-Cœur, Wattrelos, St-Vincent.

AUX ARÈNES DE ROUBAIX

Les courses provençales et landaises

Nous n'entreprendrons point la description des courses landaises et provençales qui ont eu lieu, dimanche après-midi, aux Arènes de Roubaix, devant un public nombreux, mais pas assez pour garnir tous les gradins.

Ces jeux qui consistent en sauts avec et sans perche au-dessus du tonneau, dans la pose et l'enlèvement de cocardes fixées sur la tête de l'animal, dans la pose de banderilles, etc., se sont passés sans incident et sans accident graves.

Cependant, Paul Aramis, en sautant le dernier taureau travaillé, a été atteint, à la cuisse droite, d'un coup de corne, la bête ayant relevé vivement la tête au moment où il passait au-dessus d'elle.

Ce qui a paru le plus amuser les spectateurs a été la course des deux taureaux emboulés, qui avaient une cocarde rouge fixée entre les deux cornes, que des amateurs ont essayé d'enlever pour gagner une prime de 20 francs.

Plusieurs de ces amateurs ont été renversés et roulés par terre, sans être heureusement grièvement blessés. Il leur a été impossible d'approcher du second taureau et d'enlever sa cocarde.

Le crime de la rue des Longues-Haies

LES FUNÉRAILLES DE LA VICTIME

Les funérailles de la victime de l'assassinat de la rue des Longues-Haies, Jeanne Naems, auront lieu lundi après-midi, à 4 h., à Notre-Dame, en même temps que celles du tisserand Polydor Delannoy, qui est mort subitement à la gare, samedi après-midi.

Le pèlerinage annuel des tertiaires de Saint-François de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix, à Notre-Dame de Lourdes de Tourcoing, a eu lieu dimanche matin. Une messe a été célébrée à laquelle les pèlerins très nombreux ont assisté pour la grande édification des paroissiens. Après la messe, un déjeuner a été servi dans la grande salle du patronage.

Grand cirque Vinella. — Un des spectacles les plus amusants que l'on puisse voir en ce moment, est certes celui du grand cirque Vinella ; si l'on veut passer un agréable moment, c'est là qu'il faut aller. Il y en effet un programme de premier ordre, un lot de clowns désopilants. La grande pantomime : Le Singe, en 10 tableaux, 150 personnes en piste, mérite d'être vu.

Bestiaux malades. — Par arrêté préfectoral en date du 1er mai, les animaux appartenant à M. Auguste Dupiouy, ont été mis sous la surveillance de M. Bertrand, médecin vétérinaire à Roubaix.

Ces animaux, de l'espèce bovine, ont été reconnus atteints de tuberculose. La vente du lait provenant de ces vaches, a été interdite par le dit arrêté.

Vol à la tire. — Une ménagère, Mme Ve Rapsaert, demeurant rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, 12, a été, dimanche matin, victime d'un vol à la tire en sortant de l'église Saint-Sépulcre où elle venait d'assister à la messe, elle s'est aperçue de la disparition de son portemonnaie contenant trente francs. Elle a porté plainte à la police.

Vol rue de Lille. — Un vol de divers objets de lingerie d'une valeur de 15 francs environ a été commis au préjudice de M. Philemon Osselaer, demeurant rue de Lille, sentier de la Brasserie ; ces objets ont été enlevés samedi après-midi dans la cuisine de sa maison. Plainte a été portée à la police.

Enterrements du 6 mai. — M. Jean Timmermans, 8 h. 1/2, Saint-Sépulcre. — M. Isidore Guyot, 4 h., Saint-Joseph.

Obits. — Mme Louis Deltour, née Zénobine Mullier, 9 h. 1/2, Sacré-Cœur. — Mme Antoine Lesur, née Charlotte Losseau, 9 h. 3/4, Notre-Dame. — Mme Emile Barbotin, née Elise Etienne, 10 h., Saint-Sépulcre.

Etat-Civil de Roubaix

Du 4 mai

Naissances. Pierre Wattel, rue du Collège, 88. — Berthe Nutte, Grande-Rue, cour Hespel, 1. — Mireille Devlaminck, rue de Lannoy, 513. — Léonie Henry, rue d'Alma, 219. — Jules Debosschère, rue Blanchemaille. — Aline Gateux, rue Desaix, 71.

Décès. — Edouard Miquet, 70 ans, rue de l'Arc, 6. — Daniel Bostyn, 6 ans, rue Bernard, 110. — Angèle Forest, 10 mois, rue de l'Abattoir, 21. — Sophie Renaux, 57 ans, place de la Justice, 9. — Amand Delannoy, 64 ans. — Edmond Robin, 7 mois, rue Blanchemaille. — Jeanne Naems, 34 ans, rue des Longues-Haies, 54.

LANNOY

Pèlerinage à Saint-Marcou. — Hier, Dimanche, a commencé la neuvaine de Saint-Marcou, vénéré à Lannoy et dont les reliques attirent chaque année un grand nombre de pèlerins.

Marché du samedi 4 mai. — Beurre, prix moyen, 3 fr. le kilog. Œufs, prix moyen, 1 fr. 80 le quarteron.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 85, Rue des Urselines

Pages d'Histoire locale

25 juin 1792. — La municipalité charge les citoyens Pierre-Antoine Dervaux, Guillaume Miroux, J.-B. Desurmont-Tiberghien et Jean-François Delobel de former un tribunal militaire pour juger les soldats manquant à la discipline ou refusant de monter la garde et cela afin d'organiser la défense de la ville.

Le Cinq Mai

Procession socialiste — Les revendications ouvrières à l'Hôtel-de-Ville — La réponse de M. Dron, maire. — Tous mécontents.

La procession socialiste devait, d'après le journal du parti, comprendre 2000 hommes ; elle en comprenait en réalité à peine 200.

Formée sur la place du Calvaire, elle a parcouru à peu près l'itinéraire que nous avons publié sauf pour le retour de l'Hôtel-de-Ville où il a été réduit à sa plus simple expression.

Voici l'ordre du cortège : Société des trompettes la *Revanche* jouant des pas-redoublés, Syndicat la Textile, Syndicat de la Filature, Syndicat des tisserands, Syndicats des tapisseurs, des trieurs, des mécaniciens et des mouleurs.

A onze heures un quart, les délégués sont reçus à l'Hôtel de Ville, par MM. Dron, maire, Flament, Cordier et Lecomte, adjoints.

Le citoyen Albert Delesalle prend la parole pour présenter

Les revendications ouvrières

Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints,
Messieurs les Conseillers.

J'ai l'honneur de vous présenter les délégués des syndicats ouvriers adhérant à la fédération des syndicats tourquennois *La Solidarité ouvrière* ; ils comptent sur votre sollicitude à l'égard des membres qu'ils représentent afin de faire aboutir les si légitimes et si justes revendications de la classe ouvrière...

Vous n'ignorez pas Messieurs, que nos syndicats sont purement économiques, et que, nous plaçant sur le terrain et l'esprit du législateur de la loi du 21 mars 1884, nous ne nous occupons dans nos syndicats, ni de politique, ni de religion.

Vous n'ignorez pas non plus que si nous avons travaillé depuis quelques années à la formation de ces syndicats, nos adversaires ne sont pas restés inactifs.

En effet, depuis moins d'une année une cinquantaine de syndicats jaunes ont été formés, et vous ignorez encore moins que ceux qui les ont formés sont les ennemis de la République démocratique.

Donc Messieurs, en ne secondant pas nos efforts vous encourageriez les syndicats jaunes et mixtes, associations créées contre nous, où les ouvriers sont embrigadés, non pour s'occuper de leurs intérêts mais pour combattre leurs camarades de travail.

Revendications générales. — 1. Journée légale de huit heures de travail, avec un minimum de salaire en rapport avec le prix des denrées de chaque localité.

2. Création d'une caisse de retraite pour la vieillesse et d'une autre caisse de retraite en faveur des ouvriers ayant à leur actif 25 années de travail, ces caisses alimentées par l'Etat.

3. Suppression de tous monopoles.

4. Abolition de toute main d'œuvre dans les prisons, couvents et ouvroirs, concurrençant le travail libre.

5. Nomination des inspecteurs de travail par les organisations syndicales.

6. Non-intervention de l'armée dans les conflits entre le capital et le travail sous le fallacieux prétexte d'assurer l'ordre.

7. Suppression de toutes lois, interdisant les associations internationales des travailleurs sur le terrain économique.

8. Réforme de la loi sur les accidents ; que l'ouvrier blessé soit payé une journée complète à partir du jour où l'accident est survenu.

9. Vote par le Sénat de la loi récemment votée par la Chambre des Députés sur le Conseil des Prud'hommes.

10. Que les représentants des syndicats, puissent plaider la cause d'un ouvrier au Conseil des Prud'hommes sans pour cela être muni d'un brevet d'avocat.

11. Que le livret d'ouvrier au lieu d'être facultatif soit supprimé ;

12. Interdiction pour les patrons de payer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui accordé aux ouvriers français ;

13. Salaire égal pour les deux sexes pour un travail égal ;

14. Vote d'une loi obligeant les patrons à respecter les opinions politiques ou religieuses de leurs ouvriers, et punissant sévèrement ceux qui y contreviendraient.

Revendications particulières ou locales. — 1. Création à Tourcoing d'une Bourse du Travail et crédits nécessaires à son bon fonctionnement.

A cet effet nous nous permettons d'appeler votre attention sur un projet de statuts déposé le 12 décembre 1900, ainsi que, commencement de janvier, d'un recueil contenant différents rapports, sur les crédits demandés par ladite bourse, ainsi que d'une lettre à vous adressée le 9 avril dernier, le tout resté sans réponse.

2. Création, sous les auspices de la Bourse du travail, d'une Caisse d'assistance judiciaire, pour avancer aux ouvriers sans ressources les moyens de faire poursuivre les jugements contradictoires des Conseils des Prud'hommes, et de faire exécuter les jugements rendus.

3. Augmentation de l'indemnité accordée aux Prud'hommes ouvriers.

4. Insertion dans les cahiers des charges des adjudications municipales, d'une clause fixant un minimum de salaire et une limite des heures de travail.

Cette lecture est suivie de la

Réponse de M. Dron, maire

que nous résumons aussi exactement que possible.

« Le rôle de l'Administration est de recevoir et de transmettre à qui de droit vos revendications.

« La journée de 8 heures est un idéal qu'il est tout naturel aux travailleurs de poursuivre. Mais nul d'entre vous ne se fait illusion à son égard et sait quelle peine l'on a eue de réduire la journée de travail à 11 h., dans un an à 10 h. 1/2 et ensuite à 10 h.

« Vous avez surtout insisté sur l'opportunité de la création d'une bourse du travail. Cette question très complexe a été soumise au Conseil municipal. Elle fait l'objet d'une étude approfondie et l'administration s'entoure de tous les renseignements qu'elle comporte. Elle reviendra prochainement devant le conseil.

Je le répète, le rôle de l'Administration est de transmettre vos revendications à qui de droit. Vous savez que nous sommes dévoués à vos intérêts ; nous ferons deux parts des choses que vous nous avez soumises ; les unes seront envoyées à Paris, les autres seront soumises au Conseil. »

Cette réponse donne lieu à une

Vive discussion

Le citoyen Liénart. — Voudriez-vous, M. le Maire, nous dire quelle est, quant à la Bourse du Travail, votre opinion personnelle ?

M. le Maire. — Non. Le Conseil sera saisi des rapports et des documents relatifs à cette question ; c'est à lui qu'il appartiendra de prendre une décision.

Le citoyen Liénart. — Il ne faudrait pourtant pas renvoyer la Bourse du Travail *ad vitam æternam*.

Le citoyen Delphin-Dumortier. — C'est que, M. le Maire, cette question de Bourse du Travail est très pressée. Aujourd'hui il se crée une multitude de syndicats *jaunes*. Nous ne pouvons déjà plus contrebalancer leur action que par le grand nombre de nos adhérents. Cela ne peut durer plus longtemps. La ville ne manque pas de locaux disponibles où, sans aucuns frais, on pourrait de suite installer une Bourse de Travail.

M. le Maire. — Je n'ai pas à répondre. Quant aux *Syndicats Jaunes*, dont vous parlez, je n'ai pas à m'immiscer dans leurs affaires.

Le citoyen Liénart. — Nous trouvons étrange, M. le Maire, que vous ne nous donnez pas votre opinion.

Le citoyen Delesalle. — Oui, dites-nous, monsieur le maire, si vous êtes partisan d'une Bourse de Travail.

Un citoyen délégué. — Nous ne faisons pas de politique, mais vous n'ignorez pas, monsieur le maire, que beaucoup de syndiqués sont socialistes. Cependant, un grand nombre d'ouvriers, par idée politique ou conduits par des politiciens, refusent de venir à nos syndicats. Pendant ce temps les syndicats *jaunes* prospèrent. On force les ouvriers à y entrer ; on les met à la porte s'ils résistent. Si pourtant nous avions une Bourse du Travail, on ne pourrait plus nous accuser de faire de la politique.

Les patrons profitent de la faiblesse des ouvriers pour violenter leur conscience contrairement aux *Droits de l'Homme*. Oui, je le dis, les patrons sont plus criminels que les plus grands voleurs. Nous réclamons une solution le plus vite possible.

Le citoyen Scalbert. — M. le Maire m'a dit à moi-même qu'il était partisan de la Bourse du Travail...

M. Dron (vivement). — M. Scalbert, je ne vous ai pas chargé de parler à ma place. Si j'avais une déclaration à faire, je ne me servirais pas de vous.

A partir de ce moment, le brouhaha de voix qui éclatent en récriminations, empêche de saisir exactement les paroles prononcées.

Le citoyen Liénart domine le tumulte par ces mots : « C'est encore une question qui ira dormir dans les cartons. »

Tous mécontents

M. Flament, adjoint, s'adressant au citoyen Liénart. — On voit bien que vous n'êtes pas de Tourcoing, sans quoi vous sauriez que toutes les affaires qui nous sont présentées sont examinées le plus tôt possible par le Conseil. Non, vous n'êtes pas de Tourcoing.

Le citoyen Delesalle. — A ce compte-là, le citoyen Dron non plus n'est pas de Tourcoing.

Le tumulte grandit et puis on entend la voix du citoyen Capart, disant : « Nous allons tous faire part aux camarades de la manière qu'on reçoit les délégués ouvriers à l'Hôtel de Ville. »

La salle se vide, le cortège se reforme et la manifestation prend fin.

N.-B. — Nos lecteurs ont pu voir par le récit qui précède que nous nous étions bornés à relater exactement ce qui a été dit de part et d'autre. Nous réservons notre jugement.

D.

Le mois de Marie à Notre-Dame de Lourdes. — Demain mardi :

A cinq heures et demie, Messe de Communion et de Pèlerinage, pour les Petites-Sœurs des Pauvres. — A cet exercice sont convoqués les habitants de la rue Turgot.

Les pèlerinages à la Marlière. — Le beau temps a favorisé le pèlerinage des habitants de Roubaix et de Tourcoing à la Marlière pendant la journée de dimanche. Le va et vient perpétuel des fidèles à la chapelle de la Vierge miraculeuse a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

Demain, mardi à 7 heures, pèlerinage de la paroisse du Crétinier. Messe par M. le Curé.

Etat-Civil de Tourcoing

du 5 mai

Naissances. — Morès Prudence, rue Jourdan. — Delannoy Gaston, rue Saint-Pierre 54. — Deschamps Hortense, rue du Midi 41. — Huys Céline, rue du Hallot 123. — Deruytère Célestine, rue de Reckem.

Décès. — Defebvre Gabrielle, 1 mois, rue de la Blanche-Porte cour Dewitte. — Castel Celine, 11 jours, rue de Courtrai 214.

DUNKERQUE

Nouveau naufrage à Islande

Perte de l'« Yvonne »

Un courrier arrivé d'Islande, viâ Slaventger (Norwège) a de nouveau apporté une pénible nouvelle. Au cours d'une terrible tempête, qui a atteint son paroxysme dans la journée du 10 avril, la goëlette *Yvonne*, entièrement désemparée, a été engloutie.

L'équipage a pu être heureusement recueilli au complet par les goëlettes *Fileur* et *Favorite*, témoins de la catastrophe, et fut ensuite conduit à Faskrudfjord.

L'*Yvonne*, jaugeant 102 tonnes, avec un équipage de 18 hommes était commandée par le capitaine Godin, armateur M. Numa Van Cauwenberghe. Ce navire avait été construit aux chantiers de M. Laboureur, à Paimpol.

Nous avons dit que la goëlette *Fileur* a contribué au sauvetage des naufragés de l'*Yvonne* : ce fait prouve qu'une nouvelle anglaise annonçant que le *Fileur* avait été jeté à la côte avant le 10 avril était dénuée de tout fondement.

L'*Yvonne*, avec le dundée *Quatre frères* et la goëlette *Espérance* c'est le troisième bâtiment de la flotille irlandaise qui ne reverra plus Dunkerque.

Saint-Pol-sur-Mer. — *Père brutal.* — Ayant brutalisé ses enfants, Jean et Henriette, le nommé J. Macquart s'est vu dresser procès-verbal.

DOUAI

Vol à l'étalage. — Georgina Delchambre, âgée de 29 ans, marchande de paillassons à Arleux, a été arrêtée à Douai pour vol à l'étalage sur le marché de la place d'Armes.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 4e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

A MONTCEAU-LES-MINES

Montceau. — La ville est calme. Le résultat de l'entrevue de M. Coste et du bureau du Syndicat continue à produire une détente dans les esprits.

En somme, la grosse majorité des grévistes est favorable à la reprise du travail.

M. Coste a déclaré qu'il maintenait entièrement les déclarations faites par lui à l'entrevue de samedi et a pris ses mesures pour que 500 ouvriers puissent travailler aujourd'hui et 1500 mardi.

5.800 ouvriers, sur les 8.300 qu'occupait la Compagnie avant la grève, seront embauchés.

—

Montceau. — Dans une première réunion, les grévistes ont été mis au courant de ce qui s'était passé samedi, au cours de l'entrevue entre les délégués du Syndicat et le directeur des Mines.

L'ordre du jour suivant a été soumis à l'appréciation des grévistes :

Les ouvriers mineurs et similaires, en grève depuis 107 jours, après avoir entendu les membres de l'administration rendant compte de l'entrevue qu'ils ont eue avec le directeur de la mine ; après avoir discuté et envisagé froidement la situation :

Considérant que toute résistance plus longue pourrait diminuer l'organisation syndicale, que tous les moyens de lutte ont été épuisés et devant le refus formel de la Compagnie de reprendre les ouvriers congédiés, les ouvriers mineurs et similaires déclarent qu'ils reprendront le travail à partir du 6 mai.

Ils verseront une somme de 1 fr. par quinzaine pour soutenir les camarades renvoyés qui n'auront pas ainsi à quitter le pays, ni à souffrir de la faim.

Les camarades syndiqués déclarent la grève terminée et ils rentrent au travail plus que jamais groupés au syndicat.

Ils lèvent la séance aux cris de : Vive la révolution sociale !

Sept grévistes se sont prononcés contre l'adoption de cet ordre du jour.

A une seconde réunion, l'ordre du jour a été voté à l'unanimité moins une voix.

Les deux réunions ont été assez agitées, toutefois il ne s'est produit aucun incident grave.

La Course Bordeaux-Paris

La course cycliste annuelle Bordeaux-Paris s'est terminée hier. 27 concurrents y ont pris part. L'arrivée se faisait au Vélodrome du Parc des Princes où les concurrents devaient couvrir un kilomètre sur piste.

La première place a été pour Lesna arrivé à 2 h. 53' 40", ayant parcouru les 594 kil. du parcours en 21 h. 53' 40", distançant d'environ une heure le second.

A 4 heures, arrivent ensemble Aucouturier et Fischer ; une lutte s'engage entre les deux coureurs pour la seconde place ; finalement, c'est Aucouturier qui l'emporte de trois longueurs. Temps, 23 h. 1 m. 5 s. Dernier tour, 1 m. 34 s. 4/5. Fischer est donc troisième.

A peine ont-ils signé, que Frédérick arrive et termine le parcours à 4 h. 5 m. 15 s.

Le cinquième est Foureau.

Marseille. — Hier a eu lieu le referendum des mineurs sur la grève générale dans les bassins de la Grand'Combe, d'Alais et du Sud-Est.

La question a créé depuis mardi une vive agitation dans les centres miniers ; les résultats ne seront connus que lundi.

Saint-Etienne. — Les délégués des différents bassins houillers de France arrivent à Saint-Etienne.

M. Evrard, représentant du Pas-de-Calais ; M. Boivaut, représentant le bassin d'Anzin ; MM. Breval (Allier), Buissonnier (Puy-de-Dôme) sont arrivés dimanche. M. Joncavrel, délégué de Carmaux, est à Saint-Etienne depuis samedi soir. Les autres délégués sont attendus.

M. Dériberé-Desgardes, ancien procureur de la République à Laval, député de la Mayenne, est parti, dimanche matin, à 8 h., pour Laval, afin de se rendre compte sur place des bruits qui ont couru, relativement à la non-culpabilité de M. l'abbé Bruneau.

M. Dériberé-Desgardes s'est dérobé à toute interview.

Londres. — Le correspondant londonnien de la *Manchester Guardian* dit qu'il devient de plus en plus évident que l'état de santé de lord Salisbury en même temps que ses désirs personnels, pousseront le premier ministre à se retirer prochainement du pouvoir et que, dans ce cas, les changements qui se produiraient dans le Gouvernement seraient très importants.

Barcelone. — Les fêtes des jeux floraux qui ont eu lieu dimanche ont été l'occasion d'une manifestation. A la sortie de M. Pi-y-Margall un groupe de manifestants l'a acclamé et l'a escorté en chantant le chant Catalan, la Marseillaise et en poussant des cris de : « Vive la République ». Un grand tumulte s'est produit. La garde civile est intervenue et, après avoir fait les sommations d'usage a chargé la foule à plusieurs reprises. Il y a eu de nombreux blessés.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
de SAINT-AMAND (Nord)
Villégiature — Cure d'Air — Hydrothérapie
Traitement des rhumatismes, gouttes, sciatiques, ataxies, phlébites, paralysies, varices, suites de fractures, etc., par les bains de boues médicinales.
Ouverture du 1er Mars au 30 Octobre
Chauffage à la vapeur d'eau
Demandez renseignements à la direction

TRANSLATION
des Cimetières de Lille
en 1779

M. Quarré-Reybourbon, l'infatigable chercheur lillois, vient de publier sous ce titre une remarquable brochure où se trouvent réunis les documents les plus intéressants.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs cette page si curieuse de notre histoire locale.

A Lille, autrefois, chaque paroisse possédait son cimetière. Le champ des morts entourait l'Eglise. Et ainsi que cela se pratique dans les campagnes, après l'office divin, le prêtre et les fidèles venaient s'agenouiller sur la tombe du défunt dont on avait rappelé le souvenir au Saint-Sacrifice.

Lille comptait alors 7 cimetières correspondant aux 6 paroisses de la ville et à la collégiale Saint-Pierre.

Le cimetière de Saint-Maurice comprenait tout le pourtour de Saint-Maurice, mais plus vaste que de nos jours. On y arrivait par la rue des *Morts*, aujourd'hui rue des *Douze-Apôtres*, par les rues *Saint-Genois* et du *Priez*.

La rue *des Prêtres*, la rue du Curé-Saint-Etienne, la rue Esquermoise, le Marché-aux-Fromages, la Grande et la Petite-Place, limitaient le cimetière Saint-Etienne.

Les cimetières Saint-Pierre et Saint-Sauveur entouraient l'un la collégiale Saint-Pierre, l'autre l'église Saint-Sauveur. On arrivait à Saint-Sauveur par des ruelles partant de la rue Saint-Sauveur, du Curé-Saint-Sauveur, et du Croquet.

La rue Saint Jean aboutissait au cimetière Sainte-Catherine.

Saint-André était un vaste enclos compris entre la place Saint-André et la rue des Casernes.

La rue du Bastion, aujourd'hui rue du Pont-Neuf, donnait accès à l'église et au cimetière de la Madeleine.

Ces divers cimetières ne servaient, en somme, que pour l'inhumation des gens du peuple. Messieurs de la noblesse et du clergé étaient en général enterrés dans le chœur ou dans la nef avec l'élite des bourgeois.

Avec le temps, les cimetières devinrent singulièrement exigus, vu le chiffre croissant de la population. Le cimetière Saint-Etienne, notamment, fut considérablement diminué par le percement de la rue du Curé-Saint-Etienne et l'établissement d'un poste de cavalerie à la maison du « Beau-Soleil », aujourd'hui librairie Quarré, sur la Grande-Place.

***

Au XVIIIe siècle, du reste, il y eut un mouvement général en France pour le transfert des cimetières loin des lieux habités. Imbue de cette idée, l'assemblée du clergé de 1774 ordonna l'établissement de cimetières hors les villes.

Quelques temps après, une ordonnance royale prescrivit l'agrandissement de ceux existants, ordonna même que les terrains nécessaires fussent mis gratuitement à la disposition du clergé, décréta la création de cimetières hors des villes, dans les cités où la chose serait jugée nécessaire...

A Lille, le Magistrat mit à la disposition des diverses paroisses un terrain sis au faubourg Saint-Maurice qui depuis 1772 servait aux inhumations de l'hôpital militaire.

Ce champ de 2,000 verges devait remplacer les 7 cimetières paroissiaux.

On le divisait en 4 parties : la première correspondant au chœur des églises, « située dans le fond, dit l'ordonnance du Magistrat, et sur laquelle sera élevé le Christ, servira à l'inhumation de toute personne pour qui on célébrera un obit solennel.

« La deuxième » correspondant aux nefs, « prise immédiatement après sera pour celles pour qui on célébrera un obit demi-solennel.»

Les cimetières, entourant les églises, avaient deux divisions. Elles se retrouveront dans le cimetière commun.

« La troisième partie, un peu plus en

FEUILLETON DE LA *CROIX DU NORD* — 20

REVANCHE

Par Mathilde AIGUEPERSE

— Un tort, peut-être. Je crois qu'elle s'intéresserait à Solange. Cette enfant est attachante ! Attachante dans son rôle maternel, attachante par ses qualités d'intelligence, d'esprit et de cœur... Aussi...

Mme de Pénanlan s'arrêta, puis reprit avec un fin sourire :

— Aussi, je caresse un rêve depuis une quinzaine... Je vous parlerai de cela à votre retour, ou je vous l'écrirai... Comment ! Vous me quittez déjà ?...

Un peu pâle, Renaud s'était, en effet levé.

— Mes minutes sont comptées aujourd'hui, Madame ; sans cela, fidèle à mes vieilles habitudes, je m'oublierais à Castelrose. Vous voudrez exprimer, n'est-ce pas, à Lissel, à Mlle Mieussen et à ses frères, tous mes regrets de n'avoir pu leur dire « au revoir » ?

— Lissel va être désolée. Elle n'aime personne comme « son vieux Renaud ».

— Chère petite Lissel, je l'aime bien aussi !... Adieu, Madame, n'oubliez pas trop le voyageur.

— Peut-on vous oublier, quand on vous connaît !... Mes amitiés à Mme Kerviler, et passez de bonnes vacances. Voulez-vous que je vous accompagne jusqu'à la grille ?

— Avec cette chaleur ? Non, certes. Adieu encore.

— Adieu.

Il partit, mécontent, triste, longeant la grande allée d'un pas de moins en moins rapide, interrogeant du regard les profondeurs du parc, prêtant parfois l'oreille, quand un bruit lointain de voix arrivait jusqu'à lui. Ce ne fut qu'à la sortie de Castelrose que son visage s'anima soudain à la vue d'un petit groupe tout rieur.

— Que vous êtes aimable, cousin ! s'écria Lissel ; Vous veniez nous rejoindre ?

— Non, cousine, j'allais... Je vais prendre le train. Ma mère me réclame : je pars ce soir.

Le sourire disparut aussitôt des lèvres de Lissel.

— Vous resterez longtemps ?

— Un mois.

— C'est long !

— Je suis flatté, cousine ; mais, permettez-moi de vous faire observer que, les autres années, je restais absent deux mois.

— Eh bien ! c'était encore plus long, voilà !

Léo, silencieusement vint appuyer ses lèvres sur la main de Renaud ; et Ary, le suivant du regard dit, avec cette chaleur d'accent, qui, chez lui, étonnait toujours sa sœur :

— Léo vous exprime, à sa manière, sa pensée et la mienne. Vous allez nous manquer, Monsieur.

Involontairement, Renaud tourna les yeux vers Solange.

Elle souriait... Et ce sourire causa au jeune homme une impression si pénible, qu'il murmura, non sans amertume :

— Mlle Mieussen paraît ravie de mon départ.

Une rougeur subite envahit le visage de Solange ; mais, gardant son opinion personnelle, elle répondit simplement :

« Je pensais au bonheur de Mme Kerviler.

Toute l'après-midi, au milieu de ses courses multiples, cette phrase, dénuée d'égoïsme, tinta aux oreilles de Renaud. La nuit, tandis que l'express l'emportait vers la Bretagne, il revit une silhouette de jeune fille, qui n'était pas celle de Lissel, deux grands yeux bruns s'arrêtant sur lui avec une expression de reproche, des lèvres fraîches disant en souriant :

« Je pensais au bonheur de Mme Kerviler... »

Enervé de cette obsession, triste, presque aigri sans trop savoir pourquoi, Renaud se leva, tira, d'un geste brusque, le rideau qui voilait la lampe du compartiment de 1re classe où il se trouvait seul, et se mit à lire un livre nouveau acheté au départ. Le style lui parut insipide, les réflexions de l'auteur absurdes... De nouveau, la lampe fut enveloppée de son rideau de soie verte, et Renaud chercha dans le sommeil l'oubli de ces longues heures de voyage...

Quand il s'éveilla, le train courait à travers des landes de bruyères et d'ajoncs... Des petites vaches trapues, aux grands yeux doux, paissaient tranquillement sous la garde de fillettes ou de jeunes gars vêtus du costume breton... Des fermes s'abritaient sous des bouquets de pommiers ; et, çà et là, une flèche gothique émergeait au milieu des vieux chênes... Renaud baissa, d'un geste rapide, la glace du compartiment. Un air vif et salé, chargé de l'odeur pénétrante du goëmon, vint lui fouetter le visage. Il sourit, et murmura :

— Voilà le pays !...

Une demi-heure plus tard, il était à St-Brieuc, et Mme Kerviler l'étreignait follement dans ses bras, riant et pleurant tour à tour.

— Vous ici ! Vous ici ! disait Renaud sous la pluie de baisers dont elle couvrait ses joues.

— Oui ; je te l'ai écrit : si tu n'étais pas arrivée, je partais pour Paris.

Bientôt, une légère charrette anglaise les emmena à Ker-Roc.

La tourelle était ravissante sous sa mélancolique parure d'automne. L'églantier n'avait plus de fleurs, mais le lierre entremêlait son feuillage sombre